



# NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,  
ACCOMPAGNER CHACUN  
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

 [enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



# CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

-Réception - acceptation des propositions  
-Phase complémentaire  
-Inscription administrative

Elaboration du projet d'orientation

Consolidation du projet et saisie des vœux

Confirmation vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr)

1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation

2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation et présentation d'écoles

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1<sup>er</sup> conseil de classe : recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 13 mars : fin saisie vœux

★ 31 mars : date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : attendus et indicateurs par formation

Saisie des vœux jusqu'au 13/03 puis confirmation sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

★ A partir du 22 mai

2<sup>ème</sup> conseil de classe : fiches Avenir

Examen de chaque vœu dans le supérieur

Réception- acceptation des propositions par les futurs étudiants puis inscription

★ Baccalauréat (écrit)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

# ETAPE 1 : L'ESSENTIEL SUR LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE D'INFORMATION

---

1

## NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017 INFORMATION

### FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr)
- Séances d'information en classe, entretien avec le professeur principal et les conseillères d'orientation

### DÉBUT DÉCEMBRE

- 1<sup>er</sup> conseil de classe
  - > Prend connaissance des projets des élèves
  - > Formule des recommandations

# ETAPE 2 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

2

## JANVIER > MARS 2018 VŒUX

### TOUT AU LONG DU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- Présentations d'établissement, rencontre avec le professeur principal et les conseillères d'orientation

### 15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

### À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

### DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme **jusqu'au 13 mars**
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- **31 mars** : date limite de confirmation des vœux

### DU 14 MARS AU 31 MARS

- **2<sup>e</sup> conseil de classe**
  - Examine les vœux des lycéens
  - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

# PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15  
janvier

## ➔ La plateforme : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

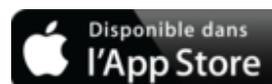
- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**

## ➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android

et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite
- > Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus :  
faire du sur-mesure dans  
ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (liste non exhaustive)

## Les formations hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

- Pour s'inscrire dans ces formations :**
- > **contacter directement ces établissements**
  - > **vérifier les modalités d'admission**

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES)
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche réfléchie** et **accompagnée**
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

# COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au  
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 31 mars**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé**

**Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars**

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :  
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :  
du 14 au 31 mars

## ➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

### > 2<sup>ème</sup> conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

## ➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) à partir du 22 mai

### Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

---

---

# L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

---

Avril – Mai

- ➔ **Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur**
  - > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
  - > le projet de formation motivé par l'élève
  - > les notes de 1ère et terminale
  - > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

# ETAPE 3 - MAI : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

3

## MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

### À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

### MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

### ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil